



Grand Théâtre
de Québec

Québec ::



Plan d'action
à l'égard des personnes handicapées
2016-2017

Mise en contexte

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que les ministères, la majorité des organismes publics ainsi que les municipalités les plus peuplées au Québec produisent, adoptent et rendent public leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Pour la Société, il s'agit de la sixième publication de son plan d'action annuel.

Le présent plan s'inscrit dans la continuité des efforts déployés au cours des ans afin de permettre une plus grande accessibilité à toute la population. Le principal engagement du Grand Théâtre dans ce plan est le maintien et la continuité de ses pratiques.

Notre plan d'action 2016-2017 vise à définir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, à dresser le bilan des mesures réalisées et des actions initiées au cours de la période 2015-2016 et à décrire les mesures préconisées au cours de l'année à venir dans le but de faciliter l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées.

Mission du Grand Théâtre de Québec

Depuis plus de 45 ans, le Grand Théâtre est un diffuseur majeur des arts de la scène, favorisant l'épanouissement culturel des citoyens de la région de la Capitale-Nationale et de l'est du Québec.

En vertu de la *Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec* adoptée en 1982 et modifiée en 2007, son rôle consiste à favoriser et alimenter la vie culturelle québécoise d'activités artistiques de qualité en offrant au public, à la fois vaste et diversifié, des spectacles provenant de la scène locale, nationale et internationale.

Comme société d'État, le Grand Théâtre doit d'une part, promouvoir et rendre accessible au plus grand nombre de personnes les arts de la scène dans la grande région de Québec. D'autre part, le Grand Théâtre doit procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs de la Capitale-Nationale.

Engagement de l'organisation à réduire les obstacles pour les personnes handicapées

La Société du Grand Théâtre s'engage à assurer la participation des personnes handicapées faisant partie de sa clientèle, des citoyens, de ses partenaires et de ses employés à ses diverses activités par une démarche visant à mettre en place et à promouvoir des pratiques favorisant leur intégration sur les plans physique et social.

Groupe de travail et responsable du plan d'action

Un groupe de travail formé de plusieurs membres du comité de direction de la Société a comme mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Le groupe de travail s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- S'assurer de maintenir et poursuivre les actions mises en place dans le cadre du plan d'action;
- Proposer des mesures et actions en rapport aux obstacles observés;
- Rendre public le plan.

La personne nommée à titre de coordonnateur de services aux personnes handicapées est madame Geneviève Bergeron, chef du service de l'accueil.

Ses coordonnées sont :

Geneviève Bergeron
Société du Grand Théâtre de Québec
269, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
418 643-8111, poste 2115
gbergeron@grandtheatre.qc.ca

Bilan des mesures prises pour la période 2015-2016

Bilan du plan d'action 2015-2016				
Objectifs visés	Mesures	Indicateurs de suivi	État de réalisation	Suite à donner
Accessibilité des lieux				
Tenir compte des personnes handicapées et de leur famille dans l'environnement physique	En continuité avec les mesures déjà en place, faciliter l'accès aux lieux en tenant compte de la réglementation du Code du Bâtiment et, selon les occasions, des standards de Kéroul dans nos prises de décisions	S'assurer de la conformité de tous les nouveaux aménagements	Au cours de l'année, nous avons fait comme modification majeure l'ajout d'une salle de toilette destinée aux personnes à mobilité réduite dans l'aire de repos de personnel de l'OSQ et du GTQ	En continu
Méconnaissance des obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées	Dans le but d'améliorer l'accessibilité des lieux, des équipements et des services, débiter l'analyse des obstacles à corriger et établir un échéancier pour les prochaines années en collaboration avec un ou des organismes travaillant dans ce domaine	Groupe de travail et service de l'immeuble	Rencontre avec IRDPQ	Analyser les modifications à effectuer et prévoir un échéancier
Meilleure accessibilité aux emplacements pour les véhicules des personnes handicapées	S'assurer d'une bonne gestion des espaces réservés et s'assurer de bien informer le nouveau gestionnaire du stationnement et l'entreprise s'occupant du déneigement	Service de l'immeuble et de la sécurité	En continu	Accessibilité des stationnements
Méconnaissance des obstacles auxquels peuvent être confrontées les personnes handicapées fréquentant le Grand Théâtre				
Informier et sensibiliser les personnes concernées	Poursuivre la sensibilisation du personnel et renouveler la formation fournie aux employés en contact avec la clientèle (besoins des personnes handicapées, comportement à adopter et moyens de communication à utiliser)	Sensibilisation et formation auprès du personnel	Les personnes concernées ont été formées, informées et sensibilisées	En continu
	Informier le personnel des divers services adaptés que le Grand Théâtre offre aux personnes handicapées	Rappel auprès du personnel des divers services offerts	Les personnes concernées ont été formées, informées et sensibilisées	En continu
Méconnaissance des entreprises favorisant l'intégration des personnes handicapées				
Informier et sensibiliser les personnes concernées	Informier les personnes concernées	Poursuivre la sensibilisation du personnel	Responsable de l'approvisionnement des différents services	En continu

Bilan du plan d'action 2015-2016 (suite)

Objectifs visés	Mesures	Indicateurs de suivi	État de réalisation	Suite à donner
Accessibilité à des biens et des services				
S'assurer de tenir compte de l'accessibilité des biens et des services aux personnes handicapées dans le processus d'approvisionnement (art. 61.3 de la Loi) et de services s'adressant à l'ensemble de la population	Sensibiliser et informer toutes personnes concernées	Sensibilisation et formation auprès du personnel	Le personnel est informé et sensibilisé	En continu
Accessibilité à l'information et aux documents				
Poursuivre l'application des normes sur l'accessibilité des sites Web pour les personnes handicapées	Se conformer aux règles d'accessibilité lors des mises à jour ou des refontes de notre site	S'assurer de la conformité des règles d'accessibilité	Les mises à jour sont conformes	En continu
Mieux connaître les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées	Poursuivre l'analyse de l'amélioration de l'accessibilité de la section «Programmation» de notre site web	Groupe de travail et service des communications et du marketing	En continu	Poursuivre l'analyse
Mieux connaître les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées utilisant le site web de Billetech dont nous sommes cogestionnaires	Poursuivre l'analyse de l'amélioration de l'accessibilité à l'achat de billets en ligne	Groupe de travail, service de la billetterie et service des communications et du marketing	En continu	Poursuivre l'analyse
Accessibilité à des activités				
Accroître la participation sociale des personnes handicapées	Mettre en œuvre une ou des actions	Groupe de travail	Une coordination particulière du service de l'accueil a permis de recevoir des groupes de personnes à mobilité réduite lors d'activités spécifiques (ex. matinées du Trident, matinées de L'OSQ et Midis-Musique)	Poursuivre les initiatives entreprises

Définition des obstacles priorités et des mesures retenues pour la période 2016-2017

Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées ¹					
Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
Accessibilité des lieux	Tenir compte des personnes handicapées et de leur famille dans l'environnement physique	En continuité avec les mesures déjà en place, faciliter l'accès aux lieux en tenant compte de la réglementation du Code du Bâtiment et, selon les occasions, des standards de Kéroul dans nos prises de décisions	Service de l'immeuble	En continu	Tous les nouveaux aménagements sont conformes à la réglementation prévue par le Code du bâtiment et selon les occasions, aux standard Kéroul
	Méconnaissance des obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées	Dans le but d'améliorer l'accessibilité des lieux, des équipements et des services, poursuivre l'analyse des obstacles à corriger et établir un échéancier pour les prochaines années en collaboration avec un ou des organismes travaillant dans ce domaine	Groupe de travail et service de l'immeuble	En continu	Résultats de l'analyse
	Meilleure accessibilité aux emplacements pour les véhicules des personnes handicapées	S'assurer d'une bonne gestion des espaces réservés et s'assurer de bien informer le nouveau gestionnaire du stationnement et l'entreprise s'occupant du déneigement	Service de l'immeuble et de la sécurité	En continu	Accessibilité des stationnements
Méconnaissance des obstacles auxquels peuvent être confrontées les personnes handicapées fréquentant le Grand Théâtre	Informer et sensibiliser les personnes concernées	Former et sensibiliser le personnel nouvellement embauché et renouveler la formation fournie aux employés en contact avec la clientèle (besoins des personnes handicapées, comportements à adopter et moyens de communication à utiliser)	Tous les services dont le personnel est en contact avec la clientèle	Automne 2016 et en continu	Le personnel est formé et sensibilisé
		Informer le personnel des divers services adaptés que le Grand Théâtre offre aux personnes handicapées	Tous les services dont le personnel est en contact avec la clientèle	Automne 2016 (nouveaux employés) et en continu	Le personnel est formé et sensibilisé
Méconnaissance des entreprises favorisant l'intégration des personnes handicapées	Informer les personnes concernées	Poursuivre la sensibilisation du personnel	Responsables de l'approvisionnement des différents services	En continu	Le personnel concerné est sensibilisé

Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées (suite) ¹

Obstacles	Objectifs visés	Mesures	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
Accessibilité à des biens et des services	S'assurer de tenir compte de l'accessibilité des biens et des services aux personnes handicapées dans le processus d'approvisionnement (art. 61.3 de la Loi) et de services s'adressant à l'ensemble de la population	Sensibiliser et informer toutes personnes concernées	Responsables de l'approvisionnement des différents services	En continu	Le personnel est informé et sensibilisé
	Permettre à plus de spectateurs d'utiliser notre système pour personnes ayant une incapacité auditive	Augmenter le nombre de baladeurs disponibles	Chef du service de l'accueil	Automne 2016	Augmentation du nombre de baladeurs disponibles
Accessibilité à l'information et aux documents	Poursuivre l'application des normes sur l'accessibilité des sites Web pour les personnes handicapées	Se conformer aux règles d'accessibilité lors des mises à jour ou des refontes de notre site (en continu)	Service des communications et du marketing	En continu	Les mises à jour sont conformes
	Mieux connaître les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées	Poursuivre l'analyse de l'amélioration de l'accessibilité de la section «Programmation» et «services adaptés» de notre site web	Groupe de travail et service des communications et du marketing	Hiver 2017	Résultats de l'analyse
Méconnaissance des obstacles auxquels peuvent être confrontées les personnes handicapées utilisant le site web de Billetech dont nous sommes cogestionnaires	Mieux connaître les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées	Poursuivre l'analyse avec notre partenaire web des actions possibles afin d'améliorer l'accessibilité à l'achat de billets en ligne	Groupe de travail, service de la billetterie et service des communications et du marketing et partenaires externes	En continu	Résultats de l'analyse
Accessibilité à des activités	Accroître la participation sociale des personnes handicapées	Mettre en œuvre une ou des actions	Groupe de travail	En continu	Réalisation de cette ou de ces actions

¹ Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été élaboré en concordance avec les priorités de la politique *À part entière*.

Reddition de comptes

Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Le personnel du Grand Théâtre est à l'écoute des besoins soumis par les demandeurs et s'affaire à répondre efficacement aux besoins des personnes handicapées. Au cours de l'année 2015-2016, nous avons eu trois plaintes concernant le nombre limité de stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite. Bien que nous respectons les normes du Code de construction du Québec – section Conception sans obstacle concernant le nombre requis d'emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite et que nous possédons peu d'espaces de stationnement en général, nous sommes conscients de cette situation et analysons les possibilités afin d'améliorer cet aspect.

Adoption et diffusion du plan d'action

Le plan d'action a été adopté par la Direction générale en date du 1er décembre 2016. Il est disponible en format PDF sur le site Internet de l'organisation au www.grandtheatre.qc.ca dans la section *Politiques*. Par ailleurs, un exemplaire est transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Mise en œuvre du plan d'action

Le groupe de travail, soutenu par les différents services du Grand Théâtre, s'engage à assurer la mise en œuvre du plan d'action 2016-2017. Des rencontres auront lieu afin d'effectuer un suivi régulier sur l'état d'avancement des actions priorisées et ainsi, assurer l'atteinte des objectifs visés.

Coordonnées pour joindre un représentant de l'organisation

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts par l'organisation aux personnes handicapées peuvent être adressés à :

Geneviève Bergeron
Grand Théâtre de Québec
269, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
418 643-8111 poste 2115
gbergeron@grandtheatre.qc.ca